

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CANTON
DE SORGUES

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

OBJETAffectation des résultats 2022
Du budget du CCAS

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, à la salle du Conseil Municipal, Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du C.C.A.S.

Del-2023-avril-010
N-7.1.2

PRESENTS: Sandrine Lagneau, Clément Cambier,
Patricia Courtier, Jean-François Laporte, Dominique
Attuel, Emmanuelle Roca, Nonique Cruz, Odile Vincent, Marie-Jeanne
POUVOIRS: Thierry Lagneau, Sylviane Ferraro, Ginette Jullion, Liliane
Armond, Alain Marie
EXCUSES: HÉLÈNE TRINQUET

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le compte administratif 2022 du CCAS conforme au compte de gestion 2022 du comptable public ;

Considérant que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2022, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Considérant que les résultats sont les suivants :

BUDGET CCAS	Résultat global de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat global de clôture 2022
INVESTISSEMENT	- 6 515,78		19 940,43	13 424,65
FONCTIONNEMENT	525 109,37	25 000,00	88 161,10	588 270,47
TOTAL	518 593,59	25 000,00	108 101,53	601 695,12

Résultat cumulé d'investissement : 13 424,65 €
Solde des restes à réaliser : 0,00
Besoin de financement corrigé des RAR : 0 €

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 28 537,72 €
- Report 001 (recette d'investissement) : 13 424,65 €
- Report 002 (recette de fonctionnement) : 559 732,75 €

Sur le rapport présenté par le Vice-Président,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


APPROUVE, l'affectation des résultats 2022 comme ci-dessus.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 14/04/2023.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président,



Jean-François Laporte

